LES 5 ÉTAPES DU CYCLE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Il existe beaucoup plus de bonnes raisons de concevoir un plan de gestion des actifs que de mauvaises raisons qui peuvent justifier l'immobilisme lorsqu'il est question d'entreprendre une démarche systématique pour se doter d'une telle stratégie. Voici en 5 étapes faciles la marche à suivre pour démarrer une planification efficace et respectueuse des attentes de la population.

La première étape du plan de gestion des actifs municipaux est la collecte des données. Les informations recueillies permettent de dresser l'inventaire des actifs, incluant les données d'état des infrastructures (par exemple : excellent, bon, moyen, mauvais, très mauvais état) et les données reliées aux opérations, telles les bris, fuites d'eau, ce qui a déjà été réparé, et les données d'inspection.

La réflexion et l'analyse entourant l'état des actifs municipaux devraient se faire de manière continue, tout en tenant compte des dates d'acquisition ou de construction des infrastructures, de leur réhabilitation ou de leur remplacement, de la durée de vie théorique prévue, de la vie utile résiduelle déterminée après l'inspection, de la détérioration actuelle, des possibilités de réhabilitation, des incidences techniques et financières, etc.

La deuxième étape comprend l'identification et l'évaluation des risques. Repérer les actifs critiques, les plus dangereux pour la santé et la sécurité de la population, permet de mieux évaluer les risques. Par exemple, si la fermeture inattendue d'un pont force un long détour ou si l'interruption d'un service met en danger la population, les conséquences sont différentes, le risque également.

Comme on dit : mieux vaut prévenir que guérir. Une intervention moins coûteuse aujourd'hui peut prévenir une réparation nettement plus dispendieuse et plus dommageable plus tard, particulièrement s'il s'agit d'un actif critique.

En troisième lieu vient justement l'analyse des coûts et du financement. La durée de vie de l'infrastructure, son âge et son entretien passé permettent de déterminer les sommes





nécessaires pour assurer sa pérennité. Un tel exercice permet de prévoir à plus long terme et de mieux planifier l'allocation des ressources financières. La création d'un fonds de prévoyance fait partie des bonnes pratiques en matière de gestion des actifs municipaux.

La prise de décision constitue la quatrième étape du cycle de gestion. C'est aux élu(e)s du conseil municipal que revient la responsabilité de décider. À partir du portrait complet des actifs, des objectifs stratégiques de la municipalité et des attentes de la population quant au niveau de qualité de service attendu, les élu(e)s peuvent faire des choix éclairés dans le cadre d'une vision à long terme.

Enfin, viennent le suivi et l'évaluation des activités liées au plan de gestion. Cette étape permet d'ajouter de l'information importante à l'analyse des données, en allant notamment chercher les renseignements qui sont «dans la tête des gens», et de l'ajouter à la documentation de l'état des actifs. Elle permet aussi de réajuster le plan de gestion des actifs lorsque des priorités non planifiées s'imposent, et de mieux préparer le retour d'information à donner aux citoyens sur les succès et les échecs des actions entreprises.

L'important n'est pas de retarder l'implantation de la gestion des actifs parce que la municipalité n'a pas toutes les informations en main. Il faut plutôt partir quelque part et la boucle de suivi permettra d'ajouter des renseignements au fil des ans et d'avoir un plan bonifié.

La formation sur la gestion des actifs offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) permet d'en apprendre davantage sur les 5 étapes du cycle de gestion. La formation en ligne est offerte gratuitement sur le site de la FQM à l'adresse suivante : formation.fqm.ca/collections/all.

Cette initiative est offerte par l'intermédiaire du Programme de gestion des actifs municipaux qui est administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada.